

**Assurance mutuelle des Evêchés
et des maisons d'Éducation et de Charité
dans la province de Québec**



Cette nouvelle assurance a commencé ses opérations le 1^{er} janvier courant. Elle a deux bureaux : l'un à Québec pour les diocèses de la province ecclésiastique de Québec, l'autre à Montréal pour les diocèses des provinces ecclésiastiques de Montréal et d'Ottawa, et pour le diocèse de Pembroke.

Le maximum fixé par les Règlements est de \$ 25,000.00 pour chaque police ; mais par prudence, les directeurs ont décidé de commencer avec \$ 10,000.00 seulement.

Et c'est ce qui a été fait. On espérait obtenir d'abord des demandes pour un million de piastres, et, au 6 janvier courant, les deux bureaux avaient émis des polices pour la somme de \$ 1,291,467 : Montréal \$ 667,267.00 et Québec \$ 624,200.00. Il est facile de comprendre que, pour assurer l'avenir et la prospérité de cette société, il faut le concours de toutes les communautés religieuses et de tous les établissements qui sont sous le contrôle du clergé ou des fabriques. Plus la somme des risques sera élevée, moins les Maisons auront à payer, en cas d'incendie ; car l'expérience prouve que si les dangers et les accidents augmentent nécessairement avec le nombre d'établissements assurés, ce n'est pas dans la proportion des avantages qui résultent de l'émission d'un plus grand nombre de polices.

Aussi, quand nous aurons des risques pour huit à dix millions, il est sûr que l'Assurance sera exposée à payer plus que pour des risques d'un million ; il est également certain qu'alors chaque établissement en particulier sera exposé à payer plus souvent, mais en définitive des sommes bien moindres qu'aujourd'hui.

Le maximum de chaque police est, comme je l'ai dit, de \$ 10,000.00. Quand nous aurons \$ 1,500,000.00, il pourra s'élever à 13,000.00 ; advenant \$ 2,000,000.00, nous pourrions assurer jusqu'à \$ 15,000.00 ; \$ 3,000,000.00 donneront \$ 20,000.00. et enfin \$ 4,000,000.00 les \$ 25,000.00 fixées par le règlement.

Ce résultat, — s'il y a tant soit peu de bonne volonté chez les intéressés, — peut être obtenu dans deux ou trois ans. Alors et ensuite, le chiffre des risques continuant de monter, les directeurs pourront amender les règlements et fixer un maximum de \$ 50,000,00 ou \$ 75,000,00. Voilà le programme, tel que je le comprends, et tel que l'ont compris, je crois, les fondateurs ou le fondateur de cette Société.

Mais de cette affaire chacun peut penser ce qu'il veut et agir en conséquence; d'autre part, *non omnes capiunt verbum istud*; tous ne comprennent pas tout de suite et de la même façon, et il faut leur laisser le temps d'étudier et de décider ce qui leur est le plus avantageux. D'ailleurs grand nombre de maisons, ayant déjà des assurances suffisantes, ne peuvent les abandonner aujourd'hui pour s'adresser à la nôtre.

Plus tard, elles nous donneront leur concours et nous aideront à former une société puissante qui pourra défier tous les feux.

D'ici là et pour que le succès soit assuré, il faut commencer par ne pas brûler et ne pas charger l'Association de trop de dépenses.

Tâchons d'observer les règlements et de prendre toutes les précautions indiquées. Mais n'oublions pas la prière qui peut nous sauver de tant de malheurs et de tant d'incendies désastreux.

H. TÊTU, ptre.

Chronique des diocèses

QUÉBEC

— Le 25 décembre dernier, dans la chapelle des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, à Saint-Philémon de Bellechasse, Mlle Auxilia Nolet, en religion Sr Saint-Clément, a revêtu l'humble livrée des Filles de Mme Nolé, en religion Sr Saint-Louis, fondatrice des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, dont la maison-mère est à Vannes, en Bretagne. M. l'abbé C.-C. Lévesque, curé de Saint-Philémon, présidait la cérémonie et fit à cette occasion une touchante allocution. La chapelle était brillamment décorée et illuminée pour la circonstance.

Mlle Nolet, qui est une enfant de la paroisse de Saint-Philémon, est la première novice canadienne de cette communauté, et c'est pour la première fois que l'humble couvent de Saint-Philémon est témoin d'une aussi impressionnante cérémonie.

— La série des instructions prêchées, à la Basilique, sur le dogme de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, s'est continuée, ces derniers dimanches ou fêtes, par les sermons de MM. les abbés J. Gignac et A. Lortie, du séminaire de Québec.

M. Gignac a traité, par des arguments de raison, des convenances de ce glorieux privilège de la Mère de Dieu. Et M. Lortie a prouvé par les faits de Lourdes la vérité de ce dogme.

Une dernière conférence achèvera la magnifique série de ces instructions, si propre à montrer que la dévotion envers la Sainte Vierge repose sur les bases les plus solides.

CHICOUTIMI

— Le jour de l'Épiphanie, S. G. Mgr Labrecque a été l'objet, à la cathédrale de Chicoutimi, d'une très sympathique démonstration de la part des citoyens de sa ville épiscopale. A une adresse remplie des plus beaux sentiments, présentée par le maire de Chicoutimi, Sa Grandeur a fait une réponse élogieuse et toute paternelle.

— En cette même occasion, Mgr Labrecque annonça à la population qu'il avait obtenu du Souverain Pontife pour son zélé curé, M. le G. V. Belley, la dignité de Prélat de la Maison du Pape. Cette nouvelle a dû être accueillie avec une joie véritable par le clergé et les fidèles du diocèse de Chicoutimi, qui tous connaissent et apprécient les mérites du nouveau Prélat.

Monseigneur Belley, c'est le prêtre du ministère des âmes, tel que le désire S. S. Pie X. Sincèrement pieux, d'un zèle infatigable, dévoué jusqu'aux extrêmes sacrifices, il était digne de cette distinction, qu'il aura pourtant coûté à son humilité de recevoir.

Nous lui présentons nos sincères félicitations pour l'honneur si mérité qui lui est fait.

— Depuis le 1^{er} janvier, le monastère de la Trappe de Mistassini est érigé canoniquement en Prieuré, ce qui lui donne

un certain degré d'autonomie. C'est ainsi qu'on y aura un noviciat, pour la formation des futurs religieux. Jusqu'ici les postulants devaient aller faire leur noviciat à la Trappe d'Oka.

La fondation de ce monastère de Mistassini (Lac Saint-Jean) remonte au 4 novembre 1892. Les Trappistes ont été aussi les fondateurs de la paroisse avoisinante de Mistassini, dont ils furent les premiers curés.

Aujourd'hui, la communauté se compose de 9 Pères et de 8 Frères convers. C'est le R. P. Pacôme qui en est le supérieur.

A propos de colonisation



Dans les derniers jours de décembre, un député à la législature de Québec, faisant écho à la conférence de M. Bourassa qui a obtenu un si vif succès à Québec, écrit à son tour, dans une feuille montréalaise, « que nous ne faisons pas ce que nous devrions faire pour encourager la colonisation du domaine public en cette province. »

Ce député— comme tout le monde du reste— attache une importance capitale à cette question.

De la solution de celle-ci, de la direction qu'on saura lui imprimer, dépend, pour lui, l'avenir de la province de Québec.

Si nous nous endormons dans l'inaction, si aucun effort n'est tenté pour faciliter l'établissement de nos nationaux sur notre territoire, si, pour tout dire en un mot, nous ne poussons vaillamment à la roue, c'en est fait de notre influence comme race.

Partout, dans les autres parties du pays, on fait des frais considérables pour attirer des colons étrangers, pour remplir les espaces vides. L'Ouest et la province d'Ontario ne reculent même devant aucune propagande ni devant aucun sacrifice pécuniaire pour atteindre ce but. Sera-t-il dit que seule la province de Québec s'abandonnera à elle-même et se bornera à demeurer la muette spectatrice du progrès de ses voisins ?

Il importe de ne pas oublier qu'il n'y a pas ici seulement en jeu que des intérêts matériels, qu'une expansion plus ou moins considérable de notre commerce ou de notre industrie. C'est notre avenir politique que nous jouons ; c'est la place que nous

devons occuper dans la confédération canadienne qui est en cause.

Et quelle sera cette place, quel pourra être notre prestige futur si, par insouciance ou par incurie, nous nous obstinons à demeurer stationnaires, à ne rien faire pour les nôtres ? Serions-nous assez frappés de cécité pour ne point voir que l'heure approche où les autres provinces nous débordront par le nombre, et qu'une fois dépassés, notre action sera nullifiée dans les conseils fédéraux ?

Voilà le raisonnement que se fait le député dont nous parlions il y a un instant, et ce raisonnement est juste.

Sans doute, la situation présente n'offre encore rien de désespéré, mais quand il s'agit d'un mouvement de l'importance de celui-ci, d'un mouvement dont les conséquences peuvent affecter nos destinées, les hésitations et les atteroiements sont autant de fautes capitales. Chaque heure passée dans l'inaction constitue une perte pour nous et un gain pour les autres provinces plus remuantes.

Nous n'avons pas à indiquer ici le système de colonisation qui doit prévaloir. Ceci est l'affaire de ceux de nos compatriotes que leurs études ont préparé à aborder ce genre de questions. Mais qu'au moins ceux-là se fassent entendre, qu'ils agitent au besoin l'opinion publique, et qu'ils s'efforcent—comme le proposait naguère M. Chicoyne, député de Wolfe—de créer un courant favorable à la colonisation, puisque nos plus chers intérêts sont liés à la solution de ce problème.

Quand ce courant sera nettement établi,— et l'on devrait s'y employer sans autrement tarder, — nous serons alors sûrs du succès, car les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, ne demanderont pas mieux que de s'engager dans une politique qui aura reçu au préalable la consécration de la partie la plus éclairée de l'opinion publique.

SIRIUS.

Le cinquantenaire de l'Immaculée-Conception

Un bref du Souverain Pontife énumère les indulgences spéciales qui seront accordées, durant l'année 1904, aux fidèles qui prendront part aux actes de piété recommandés à l'occasion

du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Une indulgence de sept ans et sept quarantaines est accordée aux fidèles qui assisteront aux exercices mensuels prescrits par les évêques dans les églises désignées par eux.

Une indulgence de trois cents jours est accordée aux fidèles qui, au jour prescrit dans le mois, visiteront ces églises.

Une indulgence plénière est accordée aux fidèles qui, dans l'année, auront assisté au moins trois fois aux exercices prescrits. et qui, s'étant confessés et ayant communiqué, auront prié aux intentions usuelles de l'indulgence plénière.

Une autre indulgence plénière est accordée aux fidèles qui, dans l'année, se rendront en pèlerinage à Rome, et après s'être confessés et avoir communiqué, visiteront les basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

(L'Univers, 21 déc. 1903.)

Pour la Macédoine



(Suite.)

... Les femmes bulgares, réunies en Comité, sous la présidence de Madame Karavéloff, viennent de rédiger, sous forme de supplique, un appel émouvant qu'elles ont remis aux représentants des grandes puissances à Sofia. Voici cet appel :

« Touchées jusqu'au plus profond de notre être des souffrances inouïes des pauvres Macédoniens, nous venons implorer la pitié de l'Europe en faveur de ce peuple malheureux voué à l'extermination.

« Vous connaissez les atrocités qui se commettent journellement au delà de Rilo ; la fureur des Turcs s'est déchaînée sans pitié. Soldats et bachibouzouks, assouvissant leur rage, rivalisent en des raffinements de cruauté. De nombreux villages sont incendiés, des milliers d'êtres humains sont massacrés. Les forêts mêmes, où l'instinct de conversation fait chercher un refuge à ces désespérés, sont livrées aux flammes dévastatrices. L'œuvre

de destruction s'accomplit donc systématique et atroce. Tel est l'état de choses dans un pays situé aux portes de l'Europe et qui expire faisant un suprême appel à la chrétienté.

« Nous, femmes bulgares, uniquement inspirées par des sentiments d'humanité, quelques-unes cruellement frappées dans nos plus chères affections, toutes unies par tant de liens aux victimes, nous prenons pour tâche de faire passer dans l'âme de l'Europe le long frisson d'horreur et de pitié dont nos âmes sont secouées et, d'une voix unanime, d'une voix pleine de sanglots, nous crions : « Pitié, pitié pour les opprimés ! » L'Europe seule peut entraver l'œuvre de destruction qui s'accomplit sous nos yeux, en mettant un frein à la fureur sanglante des Turcs. Elle seule peut faire régner la justice et la paix où sévit la plus horrible anarchie.

« Et c'est à cette Europe, humaine, généreuse et compatissante que nous adressons notre appel et nos supplications pressantes, pour qu'elle sauve de la mort un peuple dont le seul crime est d'être chrétien et d'aspirer à la civilisation. »

L'Europe entendra-t-elle cet appel déchirant des femmes bulgares ? Ce serait certes le devoir de la chrétienté, de l'Europe civilisée, de prendre enfin sous sa protection efficace ces malheureuses populations saccagées, violentées et massacrées par la barbarie musulmane, par l'abominable régime qui pèse si féroceement sur toutes les races chrétiennes restées sous le joug odieux et impur de l'Islam.

... Le chef de la catholicité, S. S. le pape Pie X, ému de tant de souffrances endurées par nos frères de Macédoine, a voulu, par son propre exemple, appeler la commisération et la pitié des catholiques sur ces infortunés. En effet, il y a quelques semaines, la dépêche suivante était adressée de Sofia à divers journaux :

« Le pape Pie X, qui se proposait de recommander instamment le sort des chrétiens de Macédoine à la sollicitude de l'empereur Nicolas II, si ce dernier avait réalisé son projet de voyage à Rome, vient d'envoyer un premier secours de 5,000 francs pour être distribués aux réfugiés macédoniens, par l'intermédiaire de l'archevêque de Philippopoli.

« D'autre part, le Comité central de l'organisation macédonienne a vivement conseillé aux habitants bulgares de la

Macédoine de se faire catholiques romains, pour échapper à la persécution qui les décime. On prévoit à Sofia que beaucoup d'habitants de la Macédoine vont se convertir au catholicisme. Déjà la population des districts les plus éprouvés a commencé à signer des pétitions en faveur de l'Union avec Rome. »

Imitons l'exemple de Pie X, en nous imposant quelques sacrifices pour secourir nos malheureux frères de Macédoine ; et peut-être cet apostolat de la charité produira-t-il avant peu ce que, depuis des siècles, la prédication et le zèle de nos missionnaires n'avaient pu réaliser : le retour de cette population schismatique au berceau de l'Eglise. Le mouvement est donné ; beaucoup demandent à devenir *Uniates*, parce qu'ils ont mieux compris l'excellence d'une religion qui vole ainsi au secours de frères, même séparés, quand ils sont dans l'infortune.

C'est à nous maintenant de seconder ce mouvement par nos aumônes et par notre charité.

D'ailleurs, la région des Balkans est déjà en plein hiver, et, quand on songe à la situation déjà désespérée de la Macédoine, on frémit à la pensée de l'affreuse misère qui va décimer les malheureux chrétiens de cette province.

Présentement la Turquie a jeté plus de 300,000 hommes en Macédoine, chiffre qui dépasse la moitié de la population bulgare tout entière. Il y aura donc un soldat ture pour deux habitants chrétiens. Or, comme la Turquie ne s'occupe jamais de la solde de ses soldats en campagne, et que ceux-ci ont coutume de vivre aux frais de l'habitant, et surtout du chrétien qu'ils pillent et dévalisent sans scrupule et sans merci ; et comme, d'autre part, tout le pays est déjà ruiné et abominablement dévasté, que vont devenir les pauvres survivants dans leurs villages incendiés dont les maisons et les récoltes ont été brûlées et saccagées, et qui n'ont plus rien pour passer l'hiver ? . . .

Mais, quand même il ne reste plus rien, il faut vivre encore : les enfants crient la faim et demandent du pain. Ce sont des jours de misère noire qui vont commencer. Hélas ! depuis un an, combien les ont connus, en Macédoine, ces jours de misère ! En maint endroit il est des familles entières qui ont vécu avec une piastre (moins de vingt-cinq centimes) par jour, juste le morceau de pain qui empêche la mort de porter son dernier coup.

La Macédoine meurt de faim et elle tourne vers l'Europe des regards suppliants pour implorer sa pitié. Les orphelins jonchent les routes et ils demandent que l'on recueille leur détresse.

Avec cent cinquante francs par an, on peut entretenir un orphelin en Macédoine.

Ce sont des chrétiens qui implorèrent notre pitié ; beaucoup parmi eux sont catholiques. Ne les abandonnons pas.

Nos appels en faveur des affamés d'Arménie, après les massacres, ont été entendus. Au témoignage de nos chefs de missions, des milliers de vies humaines ont été sauvées, grâce aux abondantes aumônes que notre Œuvre a eu la joie de transmettre, pendant plusieurs années consécutives, à ces malheureux chrétiens persécutés.

Aujourd'hui c'est en faveur de nos frères de Macédoine que nous adressons cet appel à la générosité de nos lecteurs. Nous serons heureux de transmettre à ces infortunés, par les mains de nos missionnaires et de nos Sœurs de charité, les dons et offrandes que la charité chrétienne voudra bien faire parvenir à nos bureaux : *Rue du Regard, 20, Paris.*

F^x CHARMETANT,

Protonotaire apostolique.

— — — — —
M. l'abbé Loisy
— — — — —

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu de S. Em. le cardinal Merry del Val une lettre lui annonçant la condamnation qui frappe M. l'abbé Loisy.

Voici cette lettre :

Eminence,

Par ordre du Saint-Père je dois faire connaître à Votre Eminence les mesures que Sa Sainteté a décidé de prendre au sujet des ouvrages de M. l'abbé Alfred Loisy. Les erreurs très graves qui abondent en ces volumes concernent principalement : la Révélation primitive, l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques,

la Divinité et la Science du Christ, la Résurrection, l'institution divine de l'Eglise, les Sacrements.

Le Saint-Père, profondément attristé et préoccupé des effets désastreux que produisent et que peuvent encore produire des écrits de cette nature, a voulu les soumettre à l'examen du tribunal suprême du Saint-Office. Ce tribunal, après mûre réflexion et une étude approfondie de la question, a formellement condamné les ouvrages de l'abbé Loisy, dans un décret du 16 courant, décret que le Saint-Père a pleinement approuvé à l'audience du jour suivant, 17 courant.

Je suis chargé de transmettre à Votre Eminence la copie authentique de ce document, dont la grande importance ne saurait lui échapper.

De Votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur,

Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 19 décembre 1903.

La Sacrée Congrégation de l'Index, dans sa séance tenue au Vatican le 4 décembre 1903, a condamné les ouvrages suivants :

Albert Houtin, *La Question biblique chez les catholiques de France au dix-neuvième siècle.*

Albert Houtin, *Mes difficultés avec mon évêque.*

Alfred Loisy, *La religion d'Israël.* (Décr. S. Off. fer. IV. 16 déc. 1903).

Alfred Loisy, *L'Evangile et l'Eglise.* (*Ibid.*)

Alfred Loisy, *Etudes évangéliques.* (*Ibid.*)

Alfred Loisy, *Autour d'un petit livre.* (*Ibid.*)

Alfred Loisy, *Le Quatrième Evangile.* (*Ibid.*)

Le décret de condamnation a été approuvé par le Souverain Pontife, et promulgué le 23 décembre, sous la signature de S. Em. le cardinal Steinhuber, préfet de la Sacrée Congrégation de l'Index.

Serait-il vrai ?

Nous donnons à titre de document, et sous toutes les réserves nécessaires, une note écrite de la main d'une religieuse âgée de soixante-treize ans ! Son curé déclare que depuis plusieurs

années elle a dit les mêmes choses dans les mêmes termes. Voici son témoignage : nous en respectons la teneur :

« J'ai été voir, à Ars, le saint Curé pour le consulter sur ma vocation ; il m'a dit de me faire sœur dans la Communauté qu'il m'a désignée. J'ai suivi son conseil, et il m'a dit que j'irai en Crimée et en Italie pour y soigner nos soldats, que je verrai la fin du siècle. Cette parole m'a étonnée et je lui ai répondu : Je vieillirai donc ; car à cette époque j'avais quinze ans. « Oui, m'a-t-il dit, et vous verrez le nouveau siècle 1900. Les « premières années seront néfastes : on persécutera la religion, « l'an 1, 2, 3 et 4. Et puis Dieu y mettra la main et la paix « sera rendue à l'Eglise ; nous aurons à souffrir deux guerres « civiles ou étrangères. »

« Vous souffrirez beaucoup, ma chère fille, ayez du courage. « Notre bon Maître sera avec vous. » Tel est le résumé de ma courte visite au saint Curé d'Ars. C'était en 1845. »

Il est certain que la Sœur a fait les campagnes de Crimée et d'Italie, qu'elle fait encore partie de la Congrégation qui lui fut désignée par le Curé d'Ars. Nous croyons pouvoir dire sans indiscretion que cette religieuse est dans une communauté de l'arrondissement de Castres.

Sa déclaration a été versée depuis quelque temps au dossier de la cause de la béatification du vénérable Curé d'Ars.

(*La Semaine catholique* de Toulouse.)

En pays protestant

Le gouvernement des Etats-Unis a fait parvenir à la maison-mère des Sœurs de la Charité, à Paris, une somme de 100,000 francs, pour frais de voyage et de première installation d'une centaine de Filles de saint Vincent de Paul, destinées à la fondation de nouveaux établissements dans l'Amérique du Nord.

Ainsi, la Providence ne cesse de poursuivre son plan d'infinie sagesse. Malgré la rage de nos sectaires, le bien ne diminue pas sur la terre ; il ne fait que se déplacer, mais, hélas ! c'est à notre détriment.

(*Semaine religieuse* d'Evreux.)

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815



CHAPITRE QUATRIÈME

(Suite.)

Le lundi était le jour fixé pour le voyage de Prospect, qui est un établissement situé à environ 30 milles ou 10 lieues au sud ou sud-ouest d'Halifax. Dès le matin, un des jeunes officiers vint annoncer que le sloop était prêt. Le prélat, muni d'un pilote de l'endroit même, se rendit à bord, accompagné de MM. Boucherville et Gauvreaux seulement, le P. Vincent étant resté auprès de M. Migneault. Il était environ dix heures lorsqu'on mit à la voile, et cinq heures du soir lorsque nous arrivâmes aux premières habitations de ce village, si l'on peut appeler village un endroit le plus affreux du monde, où l'on ne voit rien, absolument rien qu'un amas de rochers tout nus séparés les uns des autres par des bras de mer qui en font autant de petites isles, avec deux maisons sur l'une, cinq sur l'autre, et point du tout sur la plupart. Après avoir longtemps serpenté entre un grand nombre de ces isles, vous vous croyez enfin rendu à la terre ferme. Point du tout. C'est une autre isle, et puis une autre encore, et toutes de même sol; le roc y est si découvert qu'on n'y peut cultiver de patates, herbage d'animaux, ni même planter des pieux pour entourer un jardin. Il semble que dans un pareil endroit, on ne devrait trouver que des esclaves, ou des criminels condamnés à mort, et dont la peine aurait été commuée en celle de l'exil. Cependant il n'est habité que par des Irlandais libres que l'abondance de la pêche y a attirés et qui composent 40 familles, si l'on y comprend les petits havres du voisinage, tels que Ketch-Harbor, Herring-Cove, etc. C'est à la tête de cette misérable colonie que se trouve pour pasteur, depuis 25 ans, le R. P. Jacques, de l'Ordre des Capucins, vulgairement appelé *M. Grace*. Ce prêtre âgé, d'environ 60 ans, n'a pas encore un logis à lui, et en change chaque jour, allant dîner chez l'un des habitants, coucher chez l'autre. Jusqu'à cette année, il n'avait pas eu de

chapelle, ou plutôt il en avait eu autant que d'habitations. Les habitants en ont cependant construit une, cette année même, autant que l'on peut appeler chapelle un édifice sans cheminée, avec un toit, un plancher, et un long buffet que l'on nomme autel. Pour des ornements il n'en faut pas chercher là ; il est même difficile de trouver comment ce bon Père, qui ne célèbre que le dimanche, peut se procurer les choses indispensablement nécessaires pour s'en acquitter avec quelque décence. Mais comment réformer un homme de cet âge, qui a ses allures prises de longue main, et des allures irlandaises ! qui, avec la dévotion d'un excellent moine, se trouve engagé dans une desserte pour laquelle il n'est nullement calculé ; qui, avec de l'esprit et de l'instruction, n'a presque jamais eu la hardiesse de prêcher en anglais, encore moins en français, quoiqu'il sache très bien l'une et l'autre langue ; qui depuis dix ans ne porte que des haillons, parce qu'il se croit trop près de la mort pour se faire habiller ; qui, dans son dernier voyage d'Halifax, avait annoncé qu'il serait mort le 10 août prochain, et de qui l'évêque, avec toute son autorité, n'a pu obtenir davantage, sinon qu'il vivrait encore onze mois ! qui, sentant combien il est insuffisant pour son ministère, demande à cor et à cri qu'on l'en décharge ?

24 juillet. La maison hospitalière qui reçut l'évêque de Québec et ses deux compagnons fut celle de la bonne et pieuse dame Power. Elle y mit toute la bonne grâce possible. Une pluie affreuse, qui commença le soir et dura 24 heures, n'était pas propre à donner aux yeux des étrangers beaucoup de relief à ce pays hideux. Mais comme ils étaient moins venus pour repaître leurs yeux que pour nourrir leur zèle, ils rassemblèrent le peuple et lui donnèrent une mission, c'est-à-dire la messe et une instruction, à l'issue de laquelle deux personnes furent confirmées. C'étaient les deux seules que le P. Jacques eût jugé à propos de confesser. Encore ne communiquèrent-elles point. Ce fut là tout ce à quoi se réduisirent les opérations de la visite de la paroisse de Prospect, à laquelle l'évêque laissa S. Colman pour titulaire. (1) Si jamais quelque autre

(1) Le titulaire a été changé, et Prospect, qui est resté assez pauvre et qui a un curé résident, s'appelle N.-D. du Mont-Carmel.

ecclésiastique a le courage d'entreprendre cette mission après le P. Jacques, on pourra dans une autre visite essayer d'y établir le culte divin sur un autre pied.

24 juillet. La chapelle est à environ trois ou quatre arpents de la maison de madame Power. Le pauvre Père y fit cinq à six voyages dans la matinée, nu-tête, mal chaussé et marchant dans l'eau qu'on ne pouvait guère éviter. Il se trouva enfin si excédé de fatigue, qu'il pria l'évêque de lui permettre de s'aller coucher dans une des maisons voisines et n'en revint que vers le soir.

Pour passer le temps et montrer quelque attention aux jeunes officiers du sloop, qui devaient grandement s'ennuyer à bord, M. Boucherville alla, de la part de l'évêque, les inviter à dîner à terre avec lui. Ils n'y manquèrent point. La veuve Power, qui avait été consultée sur cette invitation, mit tout dehors pour les bien recevoir; mais elle n'avait point d'ameublement qui correspondit à sa générosité. Elle manquait d'assiettes, de verres, etc. On y suppléa pour le mieux, et les jeunes drôles n'en furent pas plus honnêtes envers nous, le lendemain, quoiqu'ils nous vissent embarquer sans vivres, passer douze heures sur la mer, pour regagner Halifax, ayant lieu de nous croire parfaitement à jeun, quoique nous eussions pris, ce qui ne valait guère mieux que le jeûne, une petite tasse de café froid à 5 h. du matin.

25 juillet. Il en était 5 h. du soir lorsque nous abordâmes en ville, après le calme le plus impatientant. Au besoin de manger, qui nous pressait d'arriver, se joignait un devoir d'égard et de bienséance. Le major général Gosselin, commandant de la garnison, avait invité l'évêque de Québec à dîner, ce jour-là même, et avait fixé à 5 h. du soir pour ce repas, au cas que le voyage de Prospect durât plus longtemps qu'on ne l'avait calculé d'abord. Le reste de la compagnie était rendu. Deux fois déjà, son aide-de-camp était venu voir au logis de l'évêque, s'il était arrivé. Cependant il fallait encore prendre le temps de changer, de s'habiller, avant de paraître en compagnie. Enfin il était plus de 6 heures lorsque les trois convives ecclésiastiques se réunirent aux autres. On en fut quitte pour des excuses qui ne purent manquer d'être bien reçues, puisque les éléments ne se maîtrisent pas. Dans cette

assemblée se trouvait le bon amiral Griffiths, auquel le prélat eut occasion de faire ses remerciements de tant d'honnêtetés éprouvées de sa part. Ce fut la dernière fois qu'ils se rencontrèrent.

(A suivre.)

Bibliographie

— Avec reconnaissance, la *Semaine religieuse* accuse réception des Calendriers publiés par les maisons ou institutions suivantes :

A. Toussaint et Cie, fabricants de vin, 194, rue Saint-Paul, Québec.

J. S. Robertson, 750 Craig St., Montreal.

La Sauvegarde, Cie canadienne-française d'Assurance sur la vie, Montréal.

Massey-Harris Co., makers of farming implements, Toronto and Brantford, Ont.

— Horace Têtu, *Livre d'Or du Clergé canadien*. Québec. 1903. Prix : 15 cts, chez l'auteur.

Cette petite brochure contient une courte notice biographique sur chacun des prêtres du Canada, actuellement vivants, qui ont célébré leurs Noces d'Or sacerdotales. La dernière de ces notices est consacrée à Mgr Hamel qui vient justement de fêter son jubilé sacerdotal, et c'est même à cette occasion que M. Têtu a préparé cet opuscule, qui lui a coûté beaucoup de recherches et qui a son mérite comme œuvre historique.

— Dans son rapport lu à la séance annuelle de l'Académie française, M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, a réuni dans un même hommage les lauréats que l'Académie est allée chercher hors de France pour les couronner :

Il est impossible, a-t-il dit, que nous ne soyons pas touchés de cet hommage rendu de si loin à notre littérature : la langue de notre pays prend un charme particulier quand nous l'entendons sonner hors de nos frontières. A ce propos, permettez-moi de rappeler que, parmi les romans que nous couronnons, il y en a un qui nous arrive en droiture de Québec (*l'Oublié de Madame Laure Conan*).

(Paris-Canada.)